

/ SIGNALISATION DE DIRECTION SIGNALISATION TOURISTIQUE : MISE EN COHERENCE /

Historique 1/2

- Juin 1996 : Délibération du CG42 ayant pour but de définir une marche à suivre afin de valoriser le patrimoine
 - Définition de trois « classes »
 - Sites d'intérêt départemental (régional, national ou international)
 - Base du SD de signalisation touristique, jalonnement à partir des principaux axes routiers du département
 - Sites d'intérêt local (communal ou cantonal)
 - Simple signalisation directionnelle rapprochée
 - Quelque intérêt mais non accessible au grand public, pas de signalisation

Historique 2/2

- 1999 : mise à jour du schéma directeur départemental de signalisation directionnelle validé par les élus
 - Intégration de la signalisation touristique de « classe » 1 et 2 sur les ensembles de directionnelle

Problématique

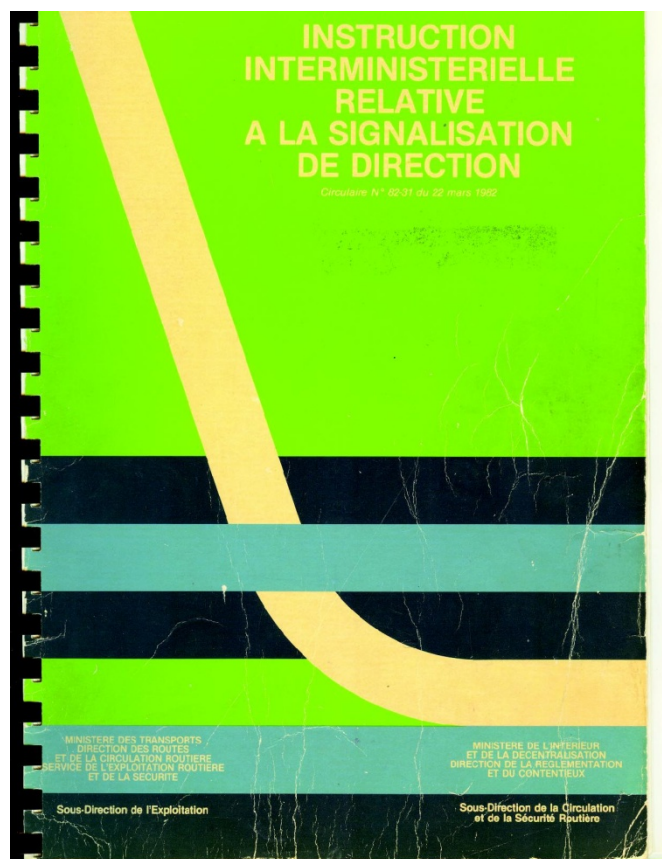
2010/2011

- Les critères de classification des pôles touristiques ne sont pas en cohérence avec l'IISR de mars 1982
- Les demandes en matière de signalisation touristique sont en très forte augmentation
 - Difficulté d'intégrer ces dernières qui viennent se cumuler aux mentions directionnelles déjà bien chargées et pour lesquelles, déjà, des arbitrages ont lieu

/ Un Double Constat /

- Un double constat autour des 2 grandes questions qui guident toutes réflexions en matière de signalisation :
 - ❖ Que signaler ?
 - Vouloir tout ou trop signaler, c'est-à-dire signaler trop de sites et/ou attendre trop de la signalisation
 - Répondre aux demandes des acteurs économiques et non aux attentes des visiteurs
 - ❖ Comment signaler ?
 - Confusion fréquente entre signalisation, signalétique et publicité
 - Méconnaissance des règles de signalisation
- Deux impératifs :
 - Mieux connaître la signalisation
 - Se doter d'un cadre méthodologique

/ La signalisation de direction /



Classe	Type de pôle	N _n	N _a	Critère de population
I	Pôle classé d'intérêt local	1'	0,5	640 < P ≤ 1 440
		1	1	1 440 < P ≤ 3 200
II	Pôle classé d'intérêt cantonal ou départemental	2'	1,5	3 200 < P ≤ 7 200
		2	2	7 200 < P ≤ 21 000
III	Agglomération d'intérêt départemental ou régional	3'	2,5	21 000 < P ≤ 36 000
		3	3	36 000 < P ≤ 80 000
IV	Grande agglomération d'intérêt régional ou national	4'	3,5	80 000 < P ≤ 180 000
		4	4	180 000 < P ≤ 400 000
V	Métropole d'importance nationale ou internationale	5'	4,5	400 000 < P ≤ 900 000
		5	5	900 000 < P

/ Classement des pôles dits « non équilibrés » /

Type de pôle	Indicateurs de classement	Niveaux nominaux (seuils inférieurs)				
		1'	1	2'	2	3'
a) Quartiers (ou communes)	$Pe = \frac{P + 1,25 E'' + 3,75 E'''}{2}$ P = population réelle INSEE E'' = nombre d'emplois secondaires E''' = nombre d'emplois tertiaires	840	1 880	4 200	9 400	21 000
b) Services						
• Parc de stationnement	Nombre de places	550	1 230	2 750	6 150	exclu
• Centres commerciaux	Surface de vente (en m ²)	8 000	18 000	40 000	90 000	exclu
• Zones industrielles	Surface (en ha)	45	100	225	500	exclu
• Aéroports	Milliers de voyageurs par an	80	180	400	900	2 000
• Centres douaniers	Nombre de poids lourds par jour	270	600	1 350	3 000	exclu
• Universités	Nombre d'étudiants	2 700	6 000	13 500	30 000	exclu
• Hôpitaux	Nombre de lits	200	450	1 000	2 250	exclu
c) Sites ou localités touristiques						
• Cas général	$Pe = \frac{1}{2}(Ps + PM)$ Ps = population sédentaire PM = population maximale en pleine saison (tous lieux d'hébergement compris)	640	1 440	3 200	7 200	exclu
• Stations de sports d'hiver	Puissance généralisée : $W = W_m + PI + 25 L$ W_m = puissance mécanique PI = nombre de lits L = nombre de km de pistes balisées de ski de fond	2 000	4 500	10 000	22 500	exclu
• Pôle visitable ou service isolé	α Nombre de visiteurs par an β Nombre de places de stationnement aménagées : — pour un point de vue — pour un site — pour une plage	36 000 100 200 400	80 000 225 450 900	180 000 500 1 000 2 000	400 000 1 125 2 250 4 500	exclu exclu exclu

• Stations de sports d'hiver

La puissance mécanique W_m est couramment utilisée pour caractériser les stations de sports d'hiver ; elle est définie par :

$$W_m = \sum_{i=1}^n \left(\frac{D_i Q_i}{1000} \right)$$

n est le nombre de remontées mécaniques
D_i est la dénivellée en mètres de la remontée i
Q_i est le nombre de skieurs transportés par heure par la remontée i.

On compare le critère de puissance généralisée (et le classement correspondant) avec le critère de population du cas général (et le classement correspondant) ; on retient le classement le plus adapté.

/ La boîte à outils signalisation touristique /

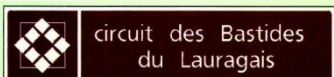
Spécifiquement TOURISTIQUE

Signalisation d'intérêt culturel et
touristique
PANNEAU H11, H12 et H13

Signalisation d'information
culturelle et touristique
PANNEAU H31, H32 et H33

Balisage d'itinéraires touristiques
PANNEAU H21, H22 et H23

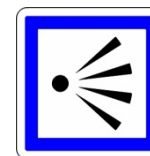
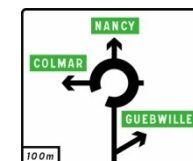
Relais Information Services
PANNEAUX R.I.S.



NON Spécifiquement TOURISTIQUE

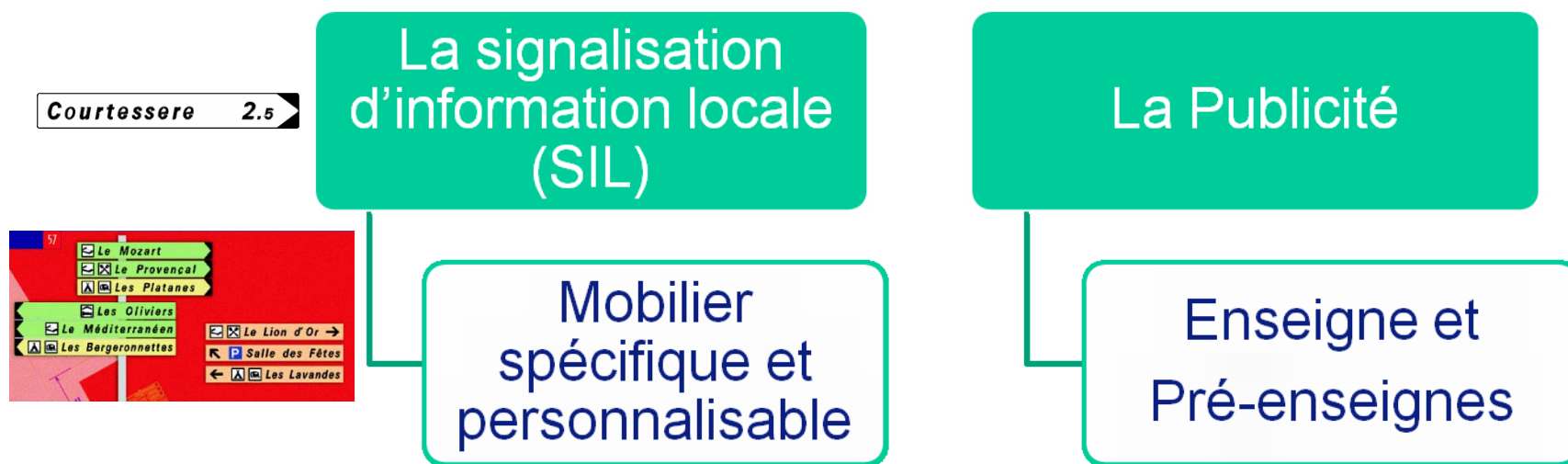
Signalisation
Directionnelle
PANNEAUX D21, D43 et D29

Signalisation des services
PANNEAUX DE TYPE CE



/ La boîte à outils signalisation touristique /

- En marge de la signalisation touristique, on trouve :



/ Le cadre méthodologique /

- Objectif :
 - Faciliter la mise en œuvre (définition du schéma)
 - Faciliter les mises à jour et l'évolution du schéma

 - Sélection et hiérarchisation des sites à signaler
 - Tous les sites ne justifient pas une signalisation
 - Tous les sites qui justifient une signalisation ne présentent pas le même niveau d'intérêt et n'impliquent donc pas le même type de dispositif (cf. boîte à outils)
- ➔ Classification par niveau d'intérêt par une approche multicritère
(fréquentation, ouverture, accès, niveau de promotion, ...)
- Définition des principes de signalisation
 - A chaque niveau d'intérêt sont affectés des outils (types de panneaux utilisables) et conditions de mise en œuvre